



## BULLETIN MUNICIPAL n°6 – 04/03/2021

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; René ALIÈS ; Jean-Claude BARRAILLE ; Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Thierry CALS ; Vincent COUSINIÉ ; Aurélien MIGNOT ; Christian BONNET  
Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Sandrine EPIPHANE ; Nathalie FAUGERAS ; Marie-Christine LAURES

### ▪ MILLE CAFÉS :

le choix du conseil municipal se porte vers la salle de la MJC seule une abstention est à noter.

Suite au courrier envoyé aux diverses associations il s'avère que la salle de la MJC nous semble, pour le moment, la mieux placée pour ce futur projet :

Elle est accessible à tout public grâce à la présence d'une rampe pour handicapés,

Elle est plus fonctionnelle du fait d'un accès direct à la cuisine et au garage qui peut servir de lieu de stockage et qui bénéficie d'un accès à l'arrière.

Nous attendons la production par les personnes porteuses du projet d'un document sur les différents besoins afin d'établir un chiffrage et valider définitivement le choix de la salle.

Pour information, le retour du questionnaire sur les mille cafés proposé aux habitants de Noailhac fait ressortir que 40% sont intéressés par ce projet.

### ▪ CHOIX DU BLASON

Le conseil municipal valide le choix d'un blason pour sa commune parmi plusieurs propositions.



- Suite aux dégradations importantes survenues sur les distributeurs de pain, MR SEGURA, boulanger propriétaire du matériel a décidé de ne pas renouveler les machines. (coût trop important)  
ALEX & LAURY, les boulangers de Valdurenque, ont proposé d'assurer une permanence les Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 11h00 sur la commune. Après 15 jours d'essai, ils ont décidé, au vu de la faible fréquentation, de ne pas poursuivre cette permanence

#### ▪ ARRETES MUNICIPAUX

La Mairie va mettre en place plusieurs arrêtés concernant :

- L'entretien des trottoirs
- L'élagage des arbres et végétaux qui jouxtent le domaine public.
- Les chiens errants divagant sur la voie publique
- L'utilisation des voies communales par les entreprises d'exploitation forestière.
- L'ensemble de ces arrêtés sera diffusé sur le site de la mairie.



#### ▪ BUDGET

La préparation du budget fait ressortir que nous avons une marge de manœuvre très faible.

Cependant certains programmes sont envisagés :

- Goudronnage avec subvention de 2020 utilisable cette année
- Mise en place d'un réducteur de pression sur deux poteaux incendie du village
- Travaux pour réduction de la vitesse à Pont Carral
- Acquisition, en intercommunalité, d'un Logiciel nommé Parascol pour une meilleure gestion de la cantine et de la garderie à l'école.
- Programme mille cafés
- Programme éclairage public : Installation d'une lampe solaire sur le hameau de Fialesuch et remplacement des lampes actuelles par des LED, rue Gaston Sagnes.

#### ▪ QUESTIONS DIVERSES :

- Le dernier compte rendu des analyses d'eau sur le Ganoubre, le Liminié et le ruisseau du Chien est consultable en Mairie dès à présent.
- La commune de Noailhac va bénéficier d'un contrôle de tous les ponts présents sur son territoire dans le cadre du « PROGRAMME NATIONAL PONTS ».
- Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de porter le prix du repas à 5 euros en cas d'inscription de dernière minute à la cantine sauf cas de force majeure.
- Un Chantier jeunes aura lieu du 5 au 9 juillet sur la commune. Il concernera la salle omnisports. Les jeunes y participant bénéficieront d'une aide pour financer un voyage à la fin des travaux.



- Suite aux nombreux passages de camions de forts tonnages sur la route de Fialesuch et aux dangers que cela peut engendrer, un courrier a été adressé au département pour les alerter et demander une limitation de tonnage.
- Pour information, le rallye Montagne Noire sera présent à Noailhac pour des essais le jeudi 22 juillet.
- Festivités du village 2021 une réflexion est en cours. Toute personne intéressée est la bienvenue

▪ **PROJET « CAMPAGNE PHOTOS »**

Appuyé sur les contreforts du Sidobre et des reliefs du plateau d'Anglès-Boissezon, au débouché de la vallée de la Durenque qui ouvre sa large plaine vers le castrais, Noailhac offre une riche palette de paysages. La variété géologique, celle des reliefs et des sols ont influé sur l'occupation humaine, les modes de l'utilisation des espaces, les caractères du bâti inscrits dans l'histoire. Cette combinaison de caractères a construit au fil du temps une mosaïque de paysages et d'habitats naturels qui sont l'expression vivante de ce territoire.

A la fois décor, cadre de vie et de travail, le territoire communal offre des espaces agréables à vivre, à parcourir et sans doute à mieux découvrir...

Afin de mettre en valeur ce patrimoine local et de la partager avec l'ensemble de la population, la municipalité souhaiterait proposer aux habitants de la commune de participer à une campagne photo où chacun pourrait faire part des paysages locaux auxquels il donne une attention, une affectation particulière ; les lieux, les sites remarquables ou insolites qu'il souhaite faire mieux connaître, les différentes composantes paysagères qu'il voudrait souligner...paysages forestiers, agricoles, arbres remarquables, éléments de bâtis caractéristiques, chemins, croix, puits,...etc.

Pour cela nous vous proposons de prendre quelques photos lors de vos promenades. Actuellement le téléphone portable peut être utilisé facilement comme appareil photo. Vous pourrez ensuite envoyer ces photos à la Mairie, par mail, à l'adresse : [mairie-noailhac@orange.fr](mailto:mairie-noailhac@orange.fr)

Nous nous en servons pour agrémenter nos parutions (bulletin municipal, gazette,...) Elles contribueront également à faire connaître notre territoire communal, ses lieux remarquables.

La présence de personnes sur ces photos est déconseillée, à cause du droit à l'image.

Nous vous remercions par avance de participer à la mise en valeur de notre patrimoine.

Quizz : connaissez-vous ce lieu ?

Si vous avez la réponse, envoyez-là sur la messagerie de la mairie :

[mairie-noailhac@orange.fr](mailto:mairie-noailhac@orange.fr)



Crédit photo : Patrick Urbano